



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120269

EMPLOIS OCCASIONNELS - CREATIONS DE POSTES POUR LES  
ACCUEILS DE LOISIRS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
03 juillet 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - Mme Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**EMPLOIS OCCASIONNELS - CREATIONS DE POSTES POUR LES  
ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 mars 2013, il y a lieu de créer les emplois occasionnels suivants sur la base de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 4 postes de directeur rémunérés sur la base du 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 6 postes de directeur adjoint rémunérés sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur ;
- 8 postes d'animateur spécialisé rémunérés sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 70 postes d'animateur diplômé rémunérés sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 30 postes d'animateur stagiaire rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces postes sont répartis comme suit :

	MERCREDIS	PETITES VACANCES SCOLAIRES	GRANDES VACANCES SCOLAIRES
Directeur	1	2	4
Directeur Adjoint	3	4	6
Animateur spécialisé	3	3	8
Animateur diplômé	30	30	70
Animateur stagiaire	10	10	30

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois occasionnels pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 mars 2013.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**  
**Jean-Louis SIMON**